

ASSOCIATION NATIONALE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS D'URGENCE



Politique du Conseil	Description de poste : Directeur/trice de la formation
Nombre de pages	2
Date d'approbation	Novembre 2018
Date de révision	Février 2016, Janvier 2018

DESCRIPTION DU POSTE

- Exécute des programmes de formation dans le cadre des objectifs stratégiques de l'organisme
- Surveille les cours de formation y compris le suivi, le coût, l'efficacité et la rétroaction ;
Les formations actuelles comprennent TNCC/ENPC/ÉTG ;
- Agit en tant que liaison du CA de l'ANIIU pour les formations appuyées par celle-ci.
- Analyse, évalue et identifie les forces et les aspects à améliorer des formations en vue de favoriser leur prestation ;
- Préside le comité international d'administration de la formation (ICAC)
- Communique régulièrement avec le groupe de travail national CTAS pour aider avec les questions liées aux cours et à leur diffusion. Cela peut inclure les téléconférences, les réunions en personne ou la correspondance par courriel ;
- Répond aux problèmes se rapportant aux cours ou à l'instructeur (trice) à mesure qu'ils surviennent ;
- Sollicite des commentaires ou une réponse officielle du Conseil de l'ANIIU au besoins s'il y a lieu.
- Fournit des rapports au CA de l'ANIIU sur les cours chaque année et sur demande ;
- Participe aux négociations de contrats pour les formations avec le GTN ÉTG, ENA et/ou d'autres organismes au besoin
- Mets à jour sur le site Web de l'ANIIU les renseignements et les documents concernant les cours
- Agit comme agent de liaison entre le CA de l'ANIIU et les organismes intéressés pour les possibilités de formation
- Agit à titre de ressource pour l'obtention de la certification des soins infirmiers d'urgence pour les membres de l'ANIIU ;
- Participe au développement d'outils pédagogiques pour aider les infirmières et infirmiers d'urgence à se préparer à l'examen de certification en soins infirmiers d'urgence au Canada
- Aide à effectuer la conciliation des fonds pour les cours, tel que déterminé par le conseiller financier de l'ANIIU
- Le mandat entre en fonction le 1^{er} juillet de l'année des élections, pour une période de 2 ans
- Ce rôle comporte au moins 6 à 8 heures par semaine de travail tout au long de votre mandat. On s'attend à ce que vous participiez à toutes les réunions en personne de l'ANIIU, les téléconférences mensuelles, l'AGA et la conférence nationale
- S'acquitter d'autres tâches et responsabilités, tel que déterminé par le/la président(e)

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

- Travaille à titre de formateur (trice)/instructeur (trice) d'un des cours suivants : TNCC, ENPC
- Expérience antérieure en tant que membre du ICAC est souhaitée

ASSOCIATION NATIONALE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS D'URGENCE

- Occupe actuellement un emploi en soins d'urgence au Canada, dans un milieu de travail, tel que défini dans les politiques de l'ANIU ;
- Infirmière ou infirmier autorisée, habileté à pratiquer au Canada ;
- Compétences en informatique et avec les logiciels y compris le traitement de texte et les tableurs ;
- CSU(C) exigé
- Membre en règle de l'ANIU depuis au moins deux ans ;